

Dispositif de prime à la médaille

Écrit par Olivia F.

Vendredi, 22 Janvier 2016 17:04 - Mis à jour Vendredi, 22 Janvier 2016 17:11

Le dernier Salon de la plongée a été l'occasion de faire un focus sur une avancée significative dans le développement de l'apnée sportive et la valorisation de nos champions : le dispositif de prime à la médaille !

Ce travail de valorisation de nos champions a été engagé en 2013 au niveau de la CNA et de l'équipe d'encadrement de l'équipe de France et a été concrétisé grâce à l'appui de notre DTN Richard Thomas, avec le soutien du Président Jean-Louis Blanchard et de son bureau, lors du dernier Comité Directeur National (CDN).



PM : des aides personnalisées sont attribuées au sein de la FFESSM, mais seulement aux sportifs en liste ministérielle de haut niveau.

Actuellement, seule la nage avec palmes (NAP) dispose de ce statut.

Malgré le fait que l'apnée n'ait pas ce statut et donc pas d'aide financière du Ministère des Sports dont notre Fédération a délégation, la FFESSM a souhaité soutenir les autres disciplines sportives, ce qui est une grande première ! Une nouvelle ligne budgétaire a ainsi été créée dans le budget fédéral 2016 permettant d'attribuer des primes à la médaille (conditions d'attribution en PJ).

Conséquence de la mise en application de ces conditions d'attribution: tous les médaillés ne pourront pas prétendre bénéficier d'une prime à la médaille quand bien même ils seraient champion du Monde. Il y aura donc des "heureux" et des "déçus » mais il s'agit d'une grande avancée et valorisation. Cette année, 4 médaillés en apnée sont entrés dans les critères : Alexis Duvivier, Arthur Guerin-Boeri, Remy Dubern et Olivier Elu. En effet, toutes les médailles n'ont pas la même « valeur sportive ».

Dispositif de prime à la médaille

Écrit par Olivia F.

Vendredi, 22 Janvier 2016 17:04 - Mis à jour Vendredi, 22 Janvier 2016 17:11

Pour rappel : la reconnaissance de haut niveau d'une discipline suppose à minima 30 Nations participantes issues de 4 continents.